

E 6782

ASSEMBLÉE NATIONALE

TREIZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2011-2012

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
Le 14 novembre 2011

Enregistré à la Présidence du Sénat
Le 14 novembre 2011

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Virements de crédits n° DEC50/2011 à l'intérieur de la section III -
Commission - du budget général pour l'exercice 2011.

16419/11.



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 8 novembre 2011 (09.11)
(OR. en)**

16419/11

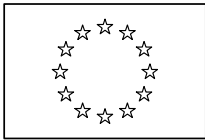
FIN 833

NOTE DE TRANSMISSION

Origine:	M. Janusz LEWANDOWSKI, Membre de la Commission
Date de réception:	8 novembre 2011
Destinataire:	M. Jacek DOMINIK, Président du Conseil de l'Union européenne
Objet:	Virements de crédits n° DEC50/2011 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2011

Les délégations trouveront ci-joint le document de la Commission - DEC50/2011.

p.j.: DEC50/2011



COMMISSION EUROPÉENNE

BRUXELLES, LE 04/11/2011

BUDGET GÉNÉRAL - EXERCICE 2011
SECTION III - COMMISSION TITRES 19, 21

VIREMENT DE CRÉDITS N° DEC 50/2011

EN EUROS

ORIGINE DES CRÉDITS

DU CHAPITRE – 1902 Coopération avec les pays tiers dans les domaines des migrations et de l'asile

ARTICLE 19 02 01 — Coopération avec les pays tiers dans les domaines des migrations et de l'asile

CP - 4 000 000

DESTINATION DES CRÉDITS

AU CHAPITRE - 2103 Acteurs non étatiques du développement

ARTICLE - 21 03 01 Acteurs non étatiques du développement

CP 3 500 000

ARTICLE - 21 03 02 Autorités locales du développement

CP 500 000

I. RENFORCEMENT

I.A

a) Intitulé de la ligne

21 03 01 - Acteurs non étatiques du développement

b) Données chiffrées à la date du 17/10/2011

	CP
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	171 392 220
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0
2. Virements	-8 000 000
<hr/>	
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	163 392 220
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	161 639 079
<hr/>	
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	1 753 141
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	5 253 141
7. Renforcement proposé	3 500 000
8. Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	2,04%
9. Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 23 §1 b et c du RF, calculé selon l'article 17bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CP
1. Crédits disponibles en début d'année	755 356
2. Crédits disponibles à la date du 17/10/2011	0
3. Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	100,00%

d) Justification détaillée du renforcement

La mise en œuvre de cette ligne est essentiellement effectuée par des appels à proposition qui, dans le cas présent, sont organisés par plus de 90 délégations européennes de l'UE dans les pays en développement, à travers le monde.

Ce fait a été pris en compte lorsque la prévision de paiement a été présentée dans le projet de budget il y a quelque 18 mois, en mai 2010. Un récent exercice de révision des prévisions a néanmoins montré que la mise en œuvre, qui comprend plus de 3 000 contrats, a été plus réussie qu'initialement escompté. Cela implique que la mise en œuvre est plus rapide que pour des cas similaires par le passé.

Les contrats qu'il était initialement prévu de signer en décembre ont déjà été signés en septembre-octobre de telle sorte que le préfinancement doit être déboursé cette année (45 jours au plus tard, après la signature du contrat). Le rythme des paiements pour 2011 sera, dès lors, plus élevé que prévu et les besoins de paiement supplémentaires sont estimés à 3,5 millions d'EUR.

Ce renforcement proposé permettra d'assurer le paiement du préfinancement supplémentaire pour 2011.

I.B.a) Intitulé de la ligne**21 03 02 - Autorités locales du développement**b) Données chiffrées à la date du 17/10/2011

	CP
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	13 330 506
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0
2. Virements	8 000 000
<hr/>	
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	21 330 506
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	21 330 506
<hr/>	
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	0
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	500 000
7. Renforcement proposé	500 000
8. Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	3,75%
9. Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 23 §1 b et c du RF, calculé selon l'article 17bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CP
1. Crédits disponibles en début d'année	0
2. Crédits disponibles à la date du 17/10/2011	0
3. Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a

d) Justification détaillée du renforcement

Le rythme des paiements pour 2011 est plus élevé que prévu lors du dernier exercice de révision des prévisions. Cela s'explique principalement par le fait que les contrats qu'il était prévu de signer à la fin de l'année l'ont été plus tôt de telle sorte que les préfinancements devront également être versés plus tôt.

Le montant demandé (à savoir 0,5 million d'EUR) permettra d'assurer le paiement d'une partie de ces paiements de préfinancement.

II. PRÉLÈVEMENT

a) Intitulé de la ligne

19 02 01 — Coopération avec les pays tiers dans les domaines des migrations et de l'asile

b) Données chiffrées à la date du 17/10/2011

	CP
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	47 608 950
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0
2. Virements	0
<hr/>	
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	47 608 950
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	23 472 352
<hr/>	
5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	24 136 598
6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	20 136 598
7. Prélèvement proposé	4 000 000
8. Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	8,40%
9. Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 23 § 1 b et c du RF, calculé selon l'article 17 bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	CP
1. Crédits disponibles en début d'année	289 501
2. Crédits disponibles à la date du 17/10/2011	0
3. Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	100,00%

d) Justification détaillée du prélèvement

Les crises en Libye, au Yémen et en Syrie, ont retardé les activités de plusieurs projets sur la migration, la prévention et la lutte contre le trafic illicite de migrants.

Certains projets ont même été suspendus. Il n'y aura donc aucun paiement jusqu'à ce que l'activité reprenne.

Dix-huit projets ont été prolongés de 6 à 12 mois, et dès lors, les paiements prévus pour la fin de l'année sont reportés à 2012.

Le montant correspondant à certains paiements intermédiaires et finals est inférieur qu'initialement prévu, en raison des dépenses inéligibles recouvrées, ainsi que de coûts surestimés au début du projet.

Une réduction de 4 millions d'EUR est dès lors demandée pour renforcer les lignes budgétaires 21 03 01 et 21 03 02.